

N/Réf. : KD/AD/SM
Décision n° 0236/2026

Objet : Lot 2 Enduit du marché de travaux pour l'extension de l'Entraide Teichoise de la ville du Teich
Marché n°2025-024

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n° 1117114 du 09 septembre 2025,

Vu l'avis publié au BOAMP n°25-100152 du 09 septembre 2025,

Vu la décision municipale 0229/2025 du 06 novembre 2025,

Vu l'article R2122-2 du code de la commande publique,

Décide de lancer une procédure de gré à gré pour le lot 2 Enduit du marché de travaux pour l'extension de l'Entraide Teichoise de la ville du Teich, qui a été déclaré sans suite, pour motif d'infructuosité, car aucune offre n'a été reçue,

Décide de conclure un marché de travaux avec l'entreprise ISO&FACE – 29 rue Anders Celsius – 33470 Le Teich, pour un montant de 5 216.65 € HT, soit 6 259.98 € TTC.

A Le Teich, le 02 janvier 2026

Karine DESMOULIN
Maire


